

LE CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES
CRIMINELS CÔTE-NORD

RAPPORT ANNUEL
D'ACTIVITÉS

2003-2004

MESSAGE DU PRÉSIDENT

Au nom du conseil d'administration, il me fait plaisir de vous présenter le rapport annuel d'activités du CAVAC Côte-Nord pour l'année 2003-2004.

Une autre année bien remplie se termine. Le CAVAC Côte-Nord poursuit sur sa lancée et consolide l'ensemble des services qu'il offre à la population nord-côtière.

Parler du CAVAC Côte-Nord est étroitement lié à cette vaste région qu'est la Côte-Nord. Le deuxième plus vaste territoire québécois est desservi par nos bureaux de Sept-Îles et de Baie-Comeau ainsi que par la Cour itinérante qui se déplace dans plus de dix villes et villages de la Côte-Nord.

Malgré sa jeunesse, le CAVAC Côte-Nord est riche en expérience. Cette richesse est le fruit d'une équipe formidable qui ne compte pas ses énergies, ses heures et ses déplacements pour le mieux-être de toute la population de la Côte-Nord.

Le conseil d'administration travaille à développer le CAVAC Côte-Nord afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle auprès des proches et des victimes d'actes criminels, et ce, sur l'ensemble du territoire nord-côtier.

Le CAVAC Côte-Nord développe de plus en plus une belle confiance en ses moyens. Cette maturité naissante est un gage de qualité et elle nous fait envisager l'avenir avec optimisme.

Claude Lavoie

Président du conseil d'administration

MESSAGE DE LA DIRECTRICE

Au moment de faire le bilan d'une année, il est toujours surprenant de constater la vitesse avec laquelle le temps passe...déjà une troisième année financière de complétée. Au cour de cette année nous nous sommes impliqués plus avant au service de la population nord-côtière en augmentant notre présence dans le district de Baie-Comeau en ayant une intervenante à temps complet au Palais de justice de Baie-Comeau. De nouveaux services se sont également ajoutés (CAVAC-Info et INFOVAC) témoignant de notre implication auprès des personnes victimes et témoins d'actes criminels ainsi que de leurs proches. Ces nouveaux services témoignent également de la confiance de nos partenaires du ministère de la Justice.

Les liens se tissent avec les différents partenaires desquelles naissent des actions concertées afin d'offrir de meilleurs services aux personnes qui pour un intervalle de temps plus ou moins long, ont besoin de soutien pour retrouver leur équilibre qui a été perturbé suite à un acte criminel.

Voici donc le rapport annuel d'activités de cette troisième année d'opération, qui vous permettra, nous l'espérons, de bien saisir la réalité du CAVAC Côte-Nord.

Isabelle Fortin

Directrice général

TABLE DES MATIÈRES

1.	Historique du CAVAC Côte-Nord.....	6
2.	Mission du CAVAC Côte-Nord.....	10
3.	Présentation du Conseil d'administration et du personnel.....	12
4.	Services offerts par le CAVAC Côte-Nord.....	13
5.	Statistiques sur les services offerts.....	20
6.	Les médias, la représentation et la formation.....	31
7.	Remerciements.....	34
8.	Perspectives d'avenir.....	36
9.	Annexe Un Réseau d'aide	37

Index des tableaux :

Tableau 1 :	16
Tableau de la participation du cavac à la Cour Itinérante 2003-2004.	
Tableau 2 :	17
Tableau statistique des envois d'INFORMATION aux Victimes d'Actes Criminels (INFOVAC) concernant la poursuite intentée contre l'accusé du 20 juin 2003 au 31 mars 2004, au Palais de justice de Baie-Comeau.	
Tableau 3 :	18
Tableau statistique des services rendus dans le cadre de «CAVAC-Info» du 1er septembre 2003 au 31 mars 2004.	
Tableau 4 :	21
Tableau statistique comparatif sur les caractéristiques des demandes des fiches anonymes (premières demandes de services) et des services rendus 2003-2004.	
Tableau 5 :	24
Tableau statistique comparatif sur les caractéristiques des dossiers ouverts en 2003-2004.	
Tableau 6 :	28
Tableau récapitulatif des dossiers actifs 2003-2004.	
Tableau 7 :	29
Tableau statistique comparatif des services rendus dans les dossiers fermés au 31 mars 2004.	
Tableau 8 :	30
Tableau statistique comparatif du temps consacré aux dossiers fermés au 31 mars 2004.	

1. HISTORIQUE DU CAVAC CÔTE-NORD

LA PRÉOCCUPATION CROISSANTE POUR LES PERSONNES VICTIMES SE CONCRÉTISE.

Les années '70 donnent naissance à un mouvement social mondial qui se soucie de plus en plus des besoins des personnes victimes. Au Québec, dans le but d'offrir une certaine réparation pour les blessures physiques et/ou psychologiques aux personnes victimes d'un crime contre leur personne, est adoptée la *Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels* en 1971. C'est durant cette même période que, grâce aux revendications du mouvement féministe, voient le jour des centres d'aide à l'intention des femmes victimes de violence conjugale et d'agressions sexuelles. Autre moment important pour le droit des victimes : en 1985, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte la *Déclaration des principes fondamentaux de justice relatifs aux personnes victimes de la criminalité et aux personnes victimes d'abus de pouvoir*.

Forte de ce contexte, l'Assemblée nationale adoptait, le 17 juin 1988, la *Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels* (L.R.Q., chapitre A-13.2). Cette loi est décisive car elle reconnaît des droits et des responsabilités aux personnes victimes : droit à être traitée avec respect ; droit à l'information ; droit à l'assistance médicale, psychologique et/ ou sociale que requiert leur état. Au ministère de la Justice, on instaure donc le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC) et le Fonds d'aide à ces mêmes victimes. Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels a pour mandat principal de favoriser le respect des droits des victimes, de veiller au développement et à la coordination de

programmes et services à leur intention, et de favoriser le développement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC). Le Fonds d'aide, pour sa part, assure le financement des services d'aide aux victimes. C'est dans ce Fonds que sont versées les suramendes compensatoires imposées aux contrevenants en vertu du Code criminel. C'est ainsi qu'en juin 1988, le premier Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC) fut créé et au fil des années dix autres CAVAC se sont ajoutés. (La liste complète des Centre d'aide se retrouve en annexe.)

LA NAISSANCE DU DOUZIÈME CENTRE D'AIDE AUX
VICTIMES D'ACTES CRIMINELS

C'est après plus de deux ans d'efforts investis par un comité de travail composé de partenaires régionaux, qu'en novembre 2000 un Comité d'implantation fut mis en place. Le 5 mars 2001, le CAVAC Côte-Nord obtenait ses lettres patentes et le 1er juin 2001, monsieur Paul Bégin, Procureur général et ministre de la Justice, annonçait par voie de communiqué, la création du douzième Centre d'aide aux victimes d'actes criminels au Québec dont le siège social est situé à Sept-Îles.

Quelques mois plus tard soit le 15 novembre 2001, se tenait l'Assemblée de fondation du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord et le 16 novembre 2001 avait lieu, en présence du ministre de la Justice, Monsieur Paul Bégin, du sous-ministre de la Justice, Monsieur Michel Bouchard, du Député de Duplessis, Monsieur Normand Duguay et de nombreux dignitaires, l'inauguration officielle du CAVAC Côte-Nord. Par ces événements, se concrétisaient enfin, les efforts soutenus des nombreux intervenants qui ont œuvrés à la mise sur pied du CAVAC Côte-Nord.

Grâce à l'initiative de la coordonnatrice Justice et droits de la personne à l'Association Femmes Autochtones du Québec en collaboration avec le BAVAC et le conseil d'administration provisoire du CAVAC, une entente particulière voit le jour sous la forme d'un projet pilote. Ce projet est financé par le gouvernement fédéral dans le cadre du Fonds pour l'initiative sur les victimes d'actes criminels. Cette entente novatrice qui prévoit un poste d'intervenante autochtone au sein du CAVAC Côte-Nord afin de faciliter l'accès aux services d'aide pour les personnes autochtones victimes d'actes criminels a été reconduit jusqu'au 31 mars 2005.

En octobre 2002, un poste d'intervention à temps partiel a été ouvert afin de répondre à la demande du district judiciaire de Baie-Comeau. Un local a donc été aménagé dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau afin d'accueillir une intervenante à raison de trois jours par semaine. Cette année le poste a été ouvert à temps complet permettant aux personnes victimes, aux témoins d'actes criminels et à leurs proches de bénéficier d'une meilleure accessibilité aux services du Centre d'aide.

L'année financière 2003-2004 marque également l'inscription du CAVAC Côte-Nord dans de nouveaux services. En effet, en collaboration avec le Bureau des substituts du Procureur général et les services judiciaires nous offrons depuis juin 2003, pour le district judiciaire de Baie-Comeau, le service INFOVAC. Également, depuis septembre 2003, et ce pour les deux districts judiciaires, nous informons les personnes victimes concernant les conditions de remise en liberté que l'individu poursuivit doit respecter envers elles (service CAVAC-INFO). Une tournée des établissements scolaires autochtones a été effectuée en collaboration avec la Direction régionale des services judiciaires et parajudiciaires autochtones. Les jeunes ont pu assister à la présentation des deux lois qui les concernent de plus près soit : la nouvelle *Loi sur le système pénale pour adolescents* et la *Loi sur la protection de la jeunesse*. À la suite de

cet exposé, un intervenant parajudiciaire autochtone les informait de ses services auprès des prévenus et une intervenante du CAVAC sensibilisait les jeunes aux multiples conséquences de la victimisation et présentait les services du CAVAC qui sont offerts aux victimes d'actes criminels.

Au niveau national, le Réseau des CAVAC s'est enrichi. Ainsi trois nouveaux Centres d'aide aux victimes d'actes criminels ont vu le jour depuis l'ouverture officielle du CAVAC Côte-Nord : le CAVAC Abitibi-Témiscamingue (juin 2002), le CAVAC Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (mars 2003), le CAVAC Centre-du-Québec (mars 2004) et en juillet prochain un nouveau Centre d'aide verra le jour au Nunavik dans le Nord du Québec. L'année financière 2003-2004 a également été marquée par le travail accompli par le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels. Ainsi celui-ci a signé une entente Québec-Canada portant sur la promotion des services. De cette entente sont issus la nouvelle image des Centres d'aide et le matériel promotionnel assorti. De plus, après de nombreuses démarches, le premier versement des sommes provenant de la Loi modifiant le Code de procédure pénale (Projet de loi 139) qui prévoit une contribution de 10 \$ par constat d'infraction délivré a été attribué en mars 2004. Cette contribution permettra ainsi de consolider les nouveaux services d'informations aux victimes.

2. MISSION DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord est un organisme communautaire sans but lucratif qui a pour mission d'offrir aux personnes victimes ou témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches des services d'accueil, d'écoute et d'intervention psychosociojudiciaire et post-traumatique; d'information de base sur le processus judiciaire, les droits et les recours des victimes d'actes criminels; de soutien et d'accompagnement de la personne victime dans ses démarches auprès des organismes privés et publics; et d'orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord offre ses services aux victimes et aux témoins d'actes criminels ainsi qu'à leurs proches et ce indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle, de leur origine ethnique et de leur intégrité physique. Ces services sont offerts pour tout genre de crime (par geste, menace ou omission contre sa personne ou contre ses biens), que l'auteur de l'acte criminel soit ou non identifié, arrêté, poursuivi ou reconnu coupable.

Comme organisme régional, il dessert tout le territoire de la Côte-Nord, c'est-à-dire de Tadoussac à Blanc-Sablon incluant les villes de Fermont et Schefferville et les communautés autochtones. Ces services sont gratuits et confidentiels. Le défi est de taille étant donné la réalité nord-côtière si particulière de part l'étendue de son territoire (littoral de 1284 kilomètres de Tadoussac à Blanc-Sablon), la dispersion ainsi que la disparité de sa population (population francophone, anglophone, Innu et Naskapis). Afin de pouvoir

exercer ce mandat, le personnel du CAVAC Côte-Nord se joint à l'équipe socio-judiciaire de la Cour Itinérante, qui au rythme du calendrier judiciaire, se rend tour à tour dans les communautés de Blanc-Sablon, Saint-Augustin, La Romaine, Natashquan, Hâvre-Saint-Pierre, Port-Cartier, Forestville, Kawawachikamach, Schefferville et Fermont sans oublier les Palais de justice de Baie-Comeau, Sept-Îles et les communautés autochtones s'y rattachant.

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord fait partie du Réseau des CAVAC, qui compte actuellement 15 établissements répartis partout au Québec. Les CAVAC sont régis par la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels et sont financés par le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels.

3. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU PERSONNEL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Claude Lavoie	Président
Kathleen Richards	Vice-Présidente
Pierre Lamontagne	Trésorier
Yvette Michel	Secrétaire
Jeannine Bellefleur	Administratrice
Vicky Lapierre	Administratrice
Louise Rioux	Administratrice

LE PERSONNEL DU CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES

D'ACTES CRIMINELS CÔTE-NORD

Isabelle Fortin	Directrice générale
Bernadette McKenzie	Agente d'intervention auprès des autochtones (jusqu'au 23 janvier 2004)
Kathy Piton	Agente d'intervention
Lyse Banville	Agente d'intervention pour le point de service de Baie-Comeau
Hélène Boucher	Agente de bureau
Christine Côté	Agente d'intervention (depuis le 2 septembre 2003)
Madeleine Dominique	Agente d'intervention auprès des autochtones (depuis le 8 mars 2004)

4. SERVICES OFFERTS PAR LE CAVAC CÔTE-NORD

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a son siège social à la Maison Alouette, au 652, de l'avenue De Quen à Sept-Îles. De plus, il dispose d'un local d'accueil, aux Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau. Ce qui lui permet de recevoir les personnes victimes ou témoins et leurs proches en toute confidentialité dans un lieu sécuritaire. Depuis octobre 2002, un point de service du CAVAC Côte-Nord a été établi à Baie-Comeau. D'abord à temps partiel, le point de service situé dans l'enceinte du Palais de justice de Baie-Comeau, est maintenant desservi à temps plein depuis le premier avril 2003. Et ce, afin de répondre à la demande croissante de services et au souci de bien desservir toute la population de la Côte-Nord.

Être victime d'un acte criminel peut entraîner des réactions et des conséquences importantes dans la vie de la personne victime et de ses proches et ce, autant au plan psychologique, physique, social, financier que spirituel. Ces réactions et conséquences sont tout à fait normales. Elles sont attribuables au stress post-traumatique et peuvent affecter le quotidien à divers niveaux pendant les jours et les mois suivant l'acte criminel. Toutefois, pour minimiser les impacts de l'acte criminel dans la vie de la personne, il est important d'en parler et d'aller chercher du soutien auprès de professionnels. Soutien que les personnes victimes peuvent recevoir au Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord.

En effet, le CAVAC Côte-Nord offre les services suivants:

- Consultation téléphonique (accueil, écoute, intervention). Grâce à un numéro sans frais nous sommes facilement accessibles à toute la population de la Côte-Nord (1-866-962-2822);
- Relation d'aide (intervention psychosociale et post-traumatique) par le biais d'entrevues individuelles ou familiales;
- Information sur le processus judiciaire, les droits et recours des victimes d'actes criminels;
- Accompagnement professionnel dans le système judiciaire;
- Assistance technique (demande de prestations auprès des organismes de l'IVAC, déclaration de la victime, etc.)
- Orientation vers les ressources juridiques, médicales, sociales et communautaires appropriées.

L'intervention du CAVAC se situe donc à deux niveaux : un niveau psychosocial et un niveau socio-judiciaire. Au niveau psychosocial, les modèles d'intervention privilégiés par le Centre d'aide sont basés sur l'intervention post-traumatique et sur l'intervention féministe. Il est à noter que nos orientations sont appuyées sur le respect et la dignité de la personne, de ses besoins, de sa capacité de gérer sa vie et de prendre des décisions qui la concernent. Ces interventions ayant pour objectifs de favoriser sa reprise d'autonomie.

Au niveau socio-judiciaire, nous travaillons en étroite collaboration avec les substituts du Procureur général du Québec et avec les policiers. La personne victime peut avoir accès, grâce à l'intervention du CAVAC, à tout un ensemble de services : information sur le processus judiciaire ; accompagnement lors de la déposition aux services policiers ; visite de la salle de cour, préparation pour le témoignage, accompagnement à la Cour ; locaux réservés aux victimes dans les Palais de justice de Sept-Îles et de Baie-Comeau permettant à celles-ci

d'attendre le moment de leur témoignage sans être en contact avec le contrevenant ; informations sur les droits et recours ; assistance technique pour compléter les demandes de prestations telles que l'IVAC, ou encore concernant la déclaration de la victime.

Nos deux volets d'interventions soutiennent la personne victime et ses proches durant tout le processus judiciaire qui peut s'étendre parfois sur plusieurs mois. Bien que le volet judiciaire, caractérise tout particulièrement l'intervention du CAVAC, il est important de rappeler qu'il n'est pas nécessaire qu'il y ait judiciarisation de l'acte criminel pour avoir recours à nos services. Dans le même sens, comme notre intervention s'inspire des besoins de la personne nous pouvons être appelés à offrir des services complémentaires : accompagnement divers (rencontres avec des intervenants ; démarches auprès d'organismes ; de la Cour supérieure, de la Chambre civile ou des Petites créances,...), lettres d'appui, visites à domicile, etc. Toutefois dans le cas où les besoins de la personne dépassent le mandat du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels, celle-ci est orientée vers la ressource qui pourrait le mieux répondre à ses besoins.

Une spécificité du CAVAC Côte-Nord réside assurément dans sa disponibilité envers la population qu'il dessert. En effet, il s'est donné comme priorité, en plus de l'attention toute particulière à porter aux personnes victimes, d'être près de la population nord-côtière. Se traduisant par une ligne sans frais, par la présence d'une intervenante à la Cour itinérante (voir tableau 1) et par l'ouverture du point de service de Baie-Comeau. Ceci dans le but de pouvoir offrir l'accessibilité des services d'aide à toute la population de la Côte-Nord. Bien évidemment, l'étendue du territoire, la dispersion de la population et l'inaccessibilité de certaines localités par le réseau routier amènent l'ouverture à de nouvelles stratégies d'intervention auprès de la clientèle ainsi que des collaborations à développer avec les ressources oeuvrant déjà dans ces milieux.

**TABLEAU 1 : TABLEAU DE LA PARTICIPATION DU CAVAC À LA COUR
ITINÉRANTE 2003-2004**

	Avril	Mai	Juin	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Janv.	Fév.	Mars
Hâvre-St-Pierre			2-6				24-28			8-12
Port-Cartier	22-25				22-26		10-14	26-30		
Natashquan	14-17								9-13	
La Romaine					29-30	1-3				
Blanc-Sablon		26-27		25-26					23-24	
St-Augustin		28-30		27-29					25-27	
Kawawachikamach		12			8		10	19		22
Schefferville		13-16			9-12		11-14	20-23		23-26
Forestville			18-20			14-17	24-28		16-20	

LES NOUVEAUX SERVICES OFFERTS

Depuis juin 2003, l'intervenante du point de service de Baie-Comeau offre le service d'envoi de l'INFOVAC qui était auparavant offert par les Services judiciaires du Palais de justice. Ce service consiste à faire parvenir, de façon systématique, aux victimes d'actes criminels un envoi postal dont le contenu a pour but de les informer sur le processus judiciaire et de les outiller relativement à leur rôle à l'intérieur de celui-ci. Dans cet envoi est joint une lettre de présentation du CAVAC faisant état de nos services ; une lettre des

substituts du Procureur général du district de Baie-Comeau informant les victimes qu'une poursuite a été intentée ou encore des résultats de la poursuite; un feuillet de déclaration de la victime; ainsi que divers dépliants sur le processus judiciaire, le rôle d'un témoin à la cour, le CAVAC Côte-Nord, etc.. Suite à cet envoi, l'intervenante reçoit plusieurs appels de personnes victimes désirant obtenir nos services.

TABLEAU 2 : TABLEAU STATISTIQUE DES ENVOIS D'INFORMATIONS AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS (INFOVAC) CONCERNANT LA POURSUITE INTENTÉE CONTRE L'ACCUSÉ DU 20 JUIN 2003 AU 31 MARS 2004, AU PALAIS DE JUSTICE DE BAIE-COMEAU.

Information sur la poursuite	Résultat de la poursuite	Total
332	204	536

Dans le même esprit, et grâce à l'apport financier du Secrétariat à l'action communautaire autonome du Québec, le Centre d'aide a procédé à l'embauche d'une nouvelle intervenante en septembre 2003 afin de s'inscrire au service «CAVAC-Info». Ce service est issu de la Déclaration de services aux citoyens du Ministère de la Justice par le biais d'une entente entre les substituts du Procureur général et le Centre d'aide. Ainsi, les intervenantes du CAVAC, en collaboration avec le Bureau de la Couronne et les Services judiciaires, appellent les personnes victimes pour les informer des engagements des prévenus et des conditions de remise en liberté que les contrevenants ont envers elles. Lors de cet appel, diverses informations sont transmises à la victimes : l'explication et l'implication des engagements et des conditions, la

prochaine étape à la cour, les services du Centre d'aide, etc. Suite à cet appel, une copie des engagements est transmise à la victime par voie postale accompagnée d'une lettre dans laquelle figure les renseignements transmis précédemment. Il est à noter que s'il s'avère impossible de rejoindre la personne victime au téléphone rapidement (aucune coordonnée téléphonique ou après deux tentatives infructueuses) l'envoi postal lui sera fait automatiquement. Bien que ce service était déjà offert aux personnes victimes avec qui nous avons un suivi ce qui innove dans ce nouveau service vient du fait qu'il est proactif. Il va au devant de la demande de la clientèle dans le but d'assurer sa protection.

TABLEAU 3 : TABLEAU STATISTIQUE DES SERVICES RENDUS DANS LE CADRE DE «CAVAC-INFO» DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2003 AU 31 MARS 2004.

Personne contactée	Personnes victimes	%
Victime adulte	238	83%
Victime mineure	3	1%
Parent	5	1%
Autre	42	15%
Totaux	288	100%

Sexe	Personnes victimes	%
Homme	119	41%
Femme	169	59%
Totaux	288	100%

Nature du crime	Personnes victimes	%
Agression sexuelle	8	3%
Violence conjugale	74	25%
Contre la personne	148	50%
Contre la propriété	62	21%
Autres	2	1%
Totaux	294	100%

Relation victime/accusé	Personnes victimes	%
Conjoint/ex-conjoint	74	26%
Parent/beau-parent	9	3%
Enfant	7	2%
Parenté	16	6%
Ami/connaissance	63	22%
Voisin	16	6%
Collègue/employeur	1	0%
Étranger	44	15%
Autre	58	20%
Totaux	288	100%

Services rendus	Personnes victimes	%
Information téléphonique	82	23%
Envoi	262	72%
Intervention psychosociale	19	5%
Totaux	363	100%

Références	Personnes victimes	%
CAVAC	14	5%

Temps	Personnes victimes	%
Moins de 15 minutes	275	96%
16 à 30 minutes	10	3%
31 minutes à 1 heure	3	1%
Totaux	288	100%

5. STATISTIQUES SUR LES SERVICES OFFERTS

Les statistiques que vous pourrez consulter ci-dessous sont scindées en deux groupes distincts : les fiches anonymes et les données concernant les dossiers (*dossiers ouverts*, qui décrivent les caractéristiques des demandeurs, et les *dossiers fermés*, qui comptabilisent les services offerts). Les statistiques ont également été colligées en tableaux comparatifs autochtone/ allochtone de façon à bien dépeindre la réalité de la population desservie par le CAVAC Côte-Nord. Il est important de noter que le Réseau interprovincial des CAVAC s'est arrêté sur un mode de fonctionnement concernant la gestion des statistiques ainsi :

- **La première demande de services est notée sur une fiche anonyme ;**
- **Un dossier est ouvert seulement à la deuxième demande de services;**
- **Les services rendus dans les dossiers sont comptabilisés à la fermeture du dossier.**

FICHES ANONYMES

Les *fiches anonymes* concernent toutes les premières demandes de services reçues. Le tableau 4 porte sur les caractéristiques entourant les demandes de services et sur le nombre et le genre de services rendus ainsi que sur le temps d'intervention. Nous avons reçu 500 premières demandes de services. Il est intéressant de constater que 75 % des demandes proviennent des allochtones par rapport à 25 % pour les autochtones. Les demandes de services proviennent majoritairement d'une clientèle féminine (62 %). Elles concernent des crimes contre la personne et des infractions sexuelles dans 83 % des demandes et des crimes contre la propriété dans 17 % des demandes. Pour un

grand total de 1968 services rendus (toujours concernant les fiches anonymes)
en date du 31 mars 2004.

**TABLEAU 4 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF SUR LES CARACTÉRISTIQUES
DES DEMANDES DES FICHES ANONYMES (PREMIÈRES DEMANDES DE
SERVICES) ET DES SERVICES RENDUS 2003-2004.**

Demandeur	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Victime adulte	184	49%	51	41%	235	47%
Victime mineure	20	5%	18	14%	38	8%
Intervenant	27	7%	5	4%	32	6%
Parent / Proche	61	17%	14	11%	75	15%
Autre (témoin)	82	22%	38	30%	120	24%
Total	374	100%	126	100%	500	100%

Sexe de la victime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Féminin	222	59%	88	70%	310	62%
Masculin	152	41%	38	30%	190	38%
Total	374	100%	126	100%	500	100%

Nature du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Crime contre la personne	238	63%	111	88%	349	70%
Infraction sexuelle	62	17%	4	3%	66	13%
Crime contre la propriété	74	20%	11	9%	85	17%
Total	374	100%	126	100%	500	100%

Contexte du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Violence conjugale	82	22%	20	16%	102	20%
Violence familiale	58	16%	8	6%	66	13%
Au travail	45	12%	5	4%	50	10%
À l'école	4	1%	0	0%	4	1%
Ne sais pas	5	1%	1	1%	6	1%
Autre***	180	48%	92	73%	272	55%
Total	374	100%	126	100%	500	100

Services rendus	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Intervention post-traumatique	70	4%	1	0%	71	4%
Accompagnement	57	4%	26	7%	83	4%
Intervention psychosociale	144	9%	50	13%	194	10%
Recherche informatique	62	4%	9	2%	71	4%
Discussion avec S.P.G.Q.	64	4%	10	3%	74	4%
Envoi	20	1%	5	1%	25	1%
Assistance technique	11	1%	12	3%	23	1%
Information services du CAVAC	302	19%	101	27%	403	20%
Information autres ressources	99	6%	17	5%	116	6%
Information judiciaire (processus, préparation à la cour, etc...)	201	12%	59	16%	260	13%
Information enquête policière	80	5%	9	2%	89	5%
Information IVAC	87	6%	17	4%	104	5%
Autre information droits et recours	238	15%	37	10%	275	14%

Référence	152	10%	28	7%	180	9%
Total	1587	100%	381	100%	1968	100%

Temps d'intervention	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 30 minutes	251	67%	80	63%	331	66%
30 minutes à 1 heure	70	19%	22	17%	92	18%
1 à 2 heures	31	8%	7	6%	38	8%
2 à 4 heures	14	4%	7	6%	21	4%
4 à 7 heures	8	2%	10	8%	18	4%
Total	374	100%	126	100%	500	100%

*** Il est important de préciser que le contexte du crime «Autre» englobe les actes criminels commis dans un contexte relationnel d'amitié/connaissance, de voisinage ou encore de personnes étrangères à la victime (par exemple une victime d'agression sexuelle qui a été agressée par un «ami»).

LES DOSSIERS

LES DOSSIERS OUVERTS

Comme mentionné précédemment, la procédure de fonctionnement des Centres d'aide aux victimes d'actes criminels veut qu'un dossier soit ouvert à la deuxième demande de services. Cette année, nous avons ouvert 159 dossiers, sur ce nombre 130 dossiers pour des victimes directes (82%) et 29 dossiers pour des victimes indirectes (18 %). Les victimes indirectes sont les proches des victimes

directement touchées par l'acte criminel, les témoins de celui-ci ou encore les deux. Il est à noter que 22 % des dossiers ouverts concernent des agressions à caractère sexuel et 45 % concernent des voies de fait. Concernant les sources de références, 36 % des personnes sont référées par les substituts du Procureur général du Québec (S.P.G.Q.) soit par référence directe ou encore par le biais des subpoenas. En effet, le personnel du Bureau des substituts du Procureur général du Québec appose, sur les subpoenas, une estampe du CAVAC Côte-Nord avant de le faire parvenir à une personne témoin ou victime. Précisons également que concernant le contexte du crime, la catégorie *Autre*, qui compte 42 % des dossiers ouverts, représente les actes criminels commis dans un contexte relationnel d'amitié/connaissance, de voisinage ou encore de personnes étrangères à la victime (par exemple une victime d'agression sexuelle qui a été agressée par un «ami»). Il est également intéressant de constater la répartition des ouvertures de dossiers au niveau de la Côte-Nord, ainsi le district de Baie-Comeau représente 29 % des dossiers ouverts. Le district de Mingan représente 71 % des dossiers ouverts soit 26 % pour la Cour itinérante et 45 % pour le Palais de justice de Sept-Îles. Voici donc les tableaux statistiques comparatifs concernant les caractéristiques des dossiers ouverts en 2003-2004.

TABLEAU 5 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF SUR LES CARACTÉRISTIQUES DES DOSSIERS OUVERTS EN 2003-2004

Demandeur	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Victime directe	95	82%	35	81%	130	82%
Victime indirecte	21	18%	8	19%	29	18%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Sexe de la victime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Féminin	88	76%	34	79%	122	77%
Masculin	28	24%	9	21%	37	23%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Âge des victimes	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 14 ans	7	6%	3	7%	10	6%
14 à 18 ans	4	3%	4	9%	8	5%
19 à 24 ans	8	7%	4	9%	12	8%
25 à 34 ans	35	30%	10	23%	45	28%
35 à 44 ans	20	17%	12	28%	32	20%
45 à 54 ans	9	8%	3	7%	12	8%
55 à 64 ans	7	6%	0	0%	7	4%
65 ans et plus	3	3%	0	0%	3	2%
Ne sais pas	23	20%	7	17%	30	19%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Langue maternelle	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Français	115	99%	2	5%	117	74%
Innu / Naskapi	0	0%	40	93%	40	25%
Anglais	1	1%	1	2%	2	1%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Nature du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Séquestration	1	1%	0	0%	1	1%
Infraction à caractère sexuel	25	21%	10	24%	35	22%
Menaces	23	19%	4	10%	27	17%
Voies de fait	47	40%	25	58%	72	45%
Vol qualifié	1	1%	0	0%	1	1%

Harcèlement criminel	8	7%	1	2%	9	5%
Autre acte criminel contre la personne	3	3%	1	2%	4	3%
Fraude	2	2%	0	0%	2	1%
Incendie criminel	0	0%	1	2%	1	1%
Introduction par effraction	2	2%	0	0%	2	1%
Méfait	1	1%	0	0%	1	1%
Vol simple	2	2%	0	0%	2	1%
Autre acte criminel contre la propriété	1	1%	1	2%	2	1%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Contexte du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Violence conjugale	41	35%	16	37%	57	35%
Violence familiale	18	16%	5	12%	23	14%
Au travail	10	8%	2	5%	12	8%
À l'école	1	1%	0	0%	1	1%
Autre	46	40%	20	46%	66	42%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Lieu du crime	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Sept-Îles	50	43%	22	51%	72	45%
Baie-Comeau	42	36%	4	9%	46	29%
Cour itinérante	24	21%	17	40%	41	26%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Lien de la victime avec le contrevenant	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Conjoint(e)	9	7%	5	12%	14	9%
Ex-conjoint(e)	29	25%	11	26%	40	25%
Enfant	1	1%	0	0%	1	1%
Père / mère	6	5%	1	2%	7	4%
Beau-père / belle-mère	1	1%	0	0%	1	1%
Parenté	10	9%	6	14%	16	10%
Ami(e) / connaissance	39	34%	16	37%	55	34%
Voisin	6	5%	0	0%	6	4%
Personne étrangère	15	13%	4	9%	19	12%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Délai de recours au CAVAC	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Moins de 7 jours	16	14%	7	16%	23	14%
8 à 30 jours	28	24%	5	12%	33	21%
1 à 3 mois	18	16%	4	9%	22	13%
3 mois à 1 an	34	29%	13	30%	47	30%
1 an à 5 ans mois 1 jour	13	11%	12	28%	25	16%
5 ans et plus	7	6%	2	5%	9	6%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

Source de référence	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Parenté	1	1%	3	7%	4	2%
Ami, connaissance	4	3%	2	5%	6	4%
S.P.G.Q. et subpeona	46	40%	11	26%	57	36%
Policier	22	19%	7	16%	29	18%
Greffe	3	3%	0	0%	3	2%
Santé et services sociaux	7	6%	4	9%	11	7%

Réseau communautaire	15	13%	5	12%	20	13%
Réseau privé	4	3%	1	2%	5	3%
Médias	0	0%	1	2%	1	1%
Autre	3	3%	2	5%	5	3%
Ne sais pas	11	9%	7	16%	18	11%
Total	116	100%	43	100%	159	100%

TABLEAU 6 : TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DOSSIERS ACTIFS 2003-2004.

<i>Source de référence</i>	<i>Allochtone</i>		<i>Autochtone</i>		<i>Total</i>
Nombre de dossiers actifs au 1^{er} avril 2003	58 féminins	22 masculins	30 féminins	7 masculins	117 dossiers
Nombre de dossiers ouverts au 31 mars 2004	88 féminins	28 masculins	34 féminins	9 masculins	+ 159 dossiers ouverts
Pour un total de	146 féminins	50 masculins	64 féminins	16 masculins	= 276 dossiers
Nombre de dossiers fermés au 31 mars 2004	65 féminins	25 masculins	28 féminin	6 masculins	- 124 dossiers fermés
Nombre de dossiers actifs au 31 mars 2004	81 féminins	25 masculins	36 féminins	10 masculins	= 152 dossiers actifs

Autre caractéristique de la tenue statistique des CAVAC est que les services sont comptabilisés à la fermeture des dossiers, nous avons procédé à la fermeture de cent vingt quatre dossiers qui ont représentés 1323 services. Dans ces dossiers nous avons cumulé 685 heures d'interventions, ce qui représente une moyenne de cinq heures et trente trois minutes par dossier. Voici donc dans les tableaux 7 et 8 les statistiques concernant les services rendus dans les dossiers fermés en 2003-2004.

TABLEAU 7 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF DES SERVICES RENDUS DANS LES DOSSIERS FERMÉS AU 31 MARS 2004.

Services rendus	Allochtone	%	Autochtone	%	Total	%
Services						
Intervention post-traumatique	40	4%	3	1%	43	3%
Intervention psychosociale	177	17%	60	20%	237	18%
Accompagnement à la cour	106	10%	17	6%	123	10%
Accompagnement autre	127	12%	22	8%	149	11%
Information	348	34%	105	36%	453	34%
Référence personnalisée	67	7%	24	8%	91	7%

Assistance technique						
IVAC	32	3%	14	5%	46	3%
Déclaration de la victime	14	1%	3	1%	17	1%
Autre	6	1%	5	2%	11	1%
Service indirect	114	11%	39	13%	153	12%
Total	1031	100%	292	100%	1323	100%

TABLEAU 8 : TABLEAU STATISTIQUE COMPARATIF DU TEMPS CONSACRÉ AUX DOSSIERS FERMÉS AU 31 MARS 2004.

Temps consacré aux dossiers	Allochtone	Autochtone	Total
	586 min.	99 min.	685 min.

6. LES MÉDIAS, LA REPRÉSENTATION ET LA FORMATION

Depuis son ouverture, le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord a entrepris plusieurs démarches afin de se faire connaître de la population et des diverses ressources nord-côtières. Son attention se portant plus particulièrement sur le parcours de la Cour itinérante, ainsi lors de ces termes de cour une représentante de l'organisme allait rencontrer les collaborateurs du milieu (policiers, services sociaux, organismes communautaires, etc.) dans le but de présenter les services du CAVAC Côte-Nord mais également afin de mieux saisir la réalité en terme des ressources et des besoins de chaque milieu.

Les médias :

Avril 2003

- ◆ Entrevue radiophonique à la radio communautaire de Hâvre-St-Pierre le 28 avril, dans le cadre des Journées de la justice.
- ◆ Entrevue radiophonique à la radio de Radio-Canada le 29 avril dans le cadre des Journées de la justice.

Août 2003

- ◆ Entrevue radiophonique à la SOCAM (Société de Communication Atikamek Montagnais) le 26 août.

Septembre 2003

- ◆ Parution dans les hebdomadaires suivants : Le Nord-Est et L'Objectif Plein Jour dans le cadre de la « Journée d'action contre la violence faite aux femmes ».

Décembre 2003

- ◆ Parution le 1^{er} et le 15 décembre dans le journal « Le Trait D'union du Nord».

Février 2004

- ◆ Parution dans le journal « Le Nord-Est Plus » dans le cadre de la semaine de prévention du suicide qui a eu lieu du 1^{er} au 13 février;
- ◆ Entrevue à la radio communautaire Montagnaise de Natashquan le 10 février.

LES ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION ET DE FORMATION :

Formations :

- ◆ Formation accréditée «Intervenir en situation de crise suicidaire» du Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord;
- ◆ Participation à la *Session intensive de formation aux procureurs* ;
- ◆ « Session de formation en matière d'abus sexuels » par Pierre Picard du Groupe de recherche et d'interventions psychosociales en milieu autochtone ;
- ◆ Formation sur les « Techniques d'Impact » dispensée par Danie Beaulieu ;
- ◆ Formation en secourisme en milieu de travail offerte par Action-Secours ;
- ◆ Participation au Congrès de la Société de criminologie du Québec ;
- ◆ «Colloque en toxicomanie et dépendance associée» dispensé par l'AITQ, (Association des intervenants en toxicomanie du Québec inc.) ;
- ◆ Journée de formation en violence conjugale organisée par Le Seuil de l'Estrie ;
- ◆ Participation à la *Conférence nationale sur les victimes de 2003*, organisée par le ministère de la Justice ;
- ◆ Formation en relation d'aide offerte par Kathleen Richards à la Maison d'hébergement Le Coin des Femmes de Sept-Îles ;

- ◆ Colloque sur le suicide offert par le Centre de prévention du suicide de la Côte-Nord ;
- ◆ Le CAVAC a offert une formation en violence conjugale dans la communauté autochtone à Natashquan ; services sociaux, policier, infirmière, ... ont assisté à cette formation ;
- ◆ Le 17 février 2004 le CAVAC fait une présentation à La maison Le Coin des femmes de Sept-Îles.

Représentation :

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels siège sur les Comités et Table suivants :

- ◆ Table de concertation en violence conjugale et abus sexuels de la M.R.C. des Sept-Rivières ;
- ◆ Réseau interprovincial des CAVAC ainsi qu'aux rencontres avec le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels ;
- ◆ Comité du protocole d'entente sur l'intervention en matière de violence conjugale pour la M.R.C. des Sept-Rivières;
- ◆ Comité régional intersectoriel en violence conjugale et agression à caractère sexuel ;
- ◆ Comité organisateur de la Journée de la famille de la ville de Sept-Îles ;
- ◆ Conseil d'administration de la Maison des organismes communautaires de Sept-Îles (MOCSI), comme représentant des usagers ;
- ◆ Sous-comité de travail régional afin de mettre sur pied une campagne de sensibilisation concernant les drogues du viol ;

Le CAVAC Côte-Nord participe à une tournée dans les écoles des communautés autochtones afin de sensibiliser les jeunes aux conséquences de la victimisation. Il est également membre du Regroupement des Femmes de la Côte-Nord et de l'Association Plaidoyer-Victimes.

7. REMERCIEMENTS

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord ne serait pas ce qu'il est sans l'apport précieux de nos partenaires et collaborateurs. Ils ont contribué avec nous à la naissance de l'organisme, ils nous appuient dans nos démarches quotidiennes et croient en la mission et en l'avenir du

CAVAC Côte-Nord :

Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels et
le Ministère de la Justice;

L'Association Femmes Autochtones du Québec et
le gouvernement Fédéral.

L'équipe des bureaux des Substituts du Procureur général
de Sept-Îles et de Baie-Comeau;

La direction et le personnel des Palais de Justice
de Sept-Îles et de Baie-Comeau ;

Les partenaires du milieu de la sécurité publique;

Les Centres d'aide aux victimes d'actes criminels de la province;

Le CLSC-CS des Sept-Rivières;

Les partenaires du milieu communautaire et plus particulièrement :

La maison d'aide et d'hébergement de Fermont,

Le Centre Femmes aux Quatre Vents,

Le Coin des Femmes,

La Maison des Organismes Communautaires de Sept-Îles.

Merci!

8. PERSPECTIVES D'AVENIR

Le Centre d'aide aux victimes d'actes criminels Côte-Nord consacrera ses efforts plus particulièrement en 2004-2005 sur les points suivants :

- Consolider les services à Baie-Comeau qui se concrétisera par le développement d'un poste d'intervenant autochtone;
- Poursuivre la tournée des partenaires, consolider et développer les liens de collaboration ;
- Poursuivre et consolider le service d'information aux personnes victimes concernant les conditions de remise en liberté des prévenus;
- Augmenter la visibilité de l'organisme et de ces services à la population ;

Mais bien entendu notre priorité sera toujours de répondre avec sollicitude aux demandes des victimes ou témoins d'actes criminels ainsi que de leurs proches et d'être à l'écoute de leurs besoins.

9. ANNEXE



CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS

Un Réseau d'aide

CAVAC par région	Numéros de téléphone aide aux victimes
Abitibi-Témiscamingue	(819) 797-5599 (sans frais) 1 866 335-5599
Bas-St-Laurent	(418) 724-0976 (sans frais) 1 800 820-2282
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	(418) 648-2190 (sans frais) 1 888 881-7192
Centre-du-Québec	(819) 472-1110 (sans frais) 1 888 472-1110
Côte-Nord	(418) 962-2822 (sans frais) 1 866 962-2822
Estrie	(819) 820-2822 (sans frais) 1 877 822-2822
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	(418) 689-4331 (sans frais) 1 866 892-4331
Lanaudière	(450) 755-6127 (sans frais) 1 888 755-6127
Laurentides	(450) 569-0332 (sans frais) 1 800 492-2822

Laval	(450) 688-4581 (sans frais) 1 877 629-4580
Mauricie	(819) 373-0337 (sans frais) 1 888 552-2822
Montérégie	(450) 670-3400 (sans frais) 1 888 670-3401
Montréal	(514) 277-9860 (514) 864-1500(point de service Chambre de la Jeunesse)
Outaouais	(819) 778-3555 (sans frais) 1 800 331-2311
Saguenay-Lac-Saint-Jean	(418) 543-9695 (sans frais) 1 877 543-9695
